

Distribution de : BALSIEGES

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE BALSIEGES

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire								
		Chlore libre mg(Cl2)/L	Chlore total mg(Cl2)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie			Physico-chimie					
					Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	pH unité pH	Conduc- tivité µS/cm	Turbi- dité NFU	Amo- nium mg/L	Arsenic µg/L
NOUVEAU RESERVOIR DE FAISSETTE DEPART DISTRIBUTION	03/03/2020 LDA48	0,4	0,45	8,8	0	0	<1	1	7,7	688	<0,2	<0,05	<0,5
BALSIEGES SANITAIRES MAIRIE	03/03/2020 LDA48	0,27	0,3	8,5	0	0	7	<1	7,5	691	<0,2	<0,05	
LOTISSEMENT LA FAISSETTE HABITATION PARTICULIERE	03/03/2020 LDA48	0,31	0,35	7,3	0	0	2	<1	7,5	692	<0,2	<0,05	
Limites de qualité en gras Références de qualité en italiques	maximum minimum			25	0	0			9 6,5	1100 200	1	0,1	10

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.

Interprétations

La valeur de chlore libre résiduel mesurée dans le réseau est supérieur à la valeur guide préconisée de 0,1 mg/l.

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R. 1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.

Distribution de : BRAMONAS

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE BALSIEGES

Mende, le mercredi 3 juin 2020
Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire							
		Chlore libre mg(Cl2)/L	Chlore total mg(Cl2)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie			Physico-chimie				
					Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	pH unité pH	Conduc- tivité µS/cm	Turbi- dité NFU	Amo- nium mg/L
RESERVOIR DE BRAMONAS SORTIE DE RESERVOIR	03/03/2020 LDA48		<0,03	6,8	0	0	<1	<1	8,1	506	0,32	<0,05
BRAMONAS HABITATION PARTICULIERE	03/03/2020 LDA48		<0,03	8,3	0	0	<1	<1	7,9	509	0,37	<0,05
Limites de qualité en gras Références de qualité en italiques	maximum minimum			25	0	0			9 6,5	1100 200	1	0,1

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.

Interprétations

Rien à signaler

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.

Distribution de : LE PONT NEUF

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE BALSIEGES

Mende, le mercredi 3 juin 2020
Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		Laboratoire				
		Chlore libre mg(Cl ₂)/L	Chlore total mg(Cl ₂)/L	Bactériologie		Physico-chimie		
			Temp. de l'eau °C	Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	Amo- nium mg/L
PONT NEUF HABITATION PARTICULIERE	03/03/2020 LDA48		6,5	0	0	<1	<1	<0,05
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>	maximum minimum		25	0	0		9 6.5	1 0.1

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.

Rien à signaler

Interprétations

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.